



{[comments on]} Nous sommes le [2 novembre 1994](#). Ce jour-là, la commune de Saint-Laurent-du-Var vit un épisode pluvieux totalement exceptionnel. S'en suivent alors trois jours de trombes d'eau débouchant sur une crue sans précédent dans la basse vallée du Var arrachant tout sur son passage et prenant au piège des dizaines d'automobilistes. Un terrible souvenir, toujours gravé dans les mémoires des Laurentins.

Pour écarter une nouvelle menace de crue, le conseil général et l'Etat a décidé, en mars 2010, de lancer des études approfondies destinées à mieux sécuriser le lit du fleuve et à en débloquer les fonds contre les risques d'inondation. «Avec des études qui prennent en compte l'ensemble des exigences et contraintes, qu'elles soient d'ordre technique, environnemental, urbanistique

ou financière», a confié hier Eric Ciotti, député et président du conseil général. Une démarche qui s'inscrit dans le «Programme d'actions de prévention des inondations» (Papi) qui s'achèvera en avril.

Renouveau de la rive gauche

Le but de l'opération consiste à conforter la sécurité globale de toute la plaine et notamment l'opération d'intérêt national. Eric Ciotti a confirmé hier que le dossier avance bien et que «l'on était rentré dans une phase active », tout en précisant que «les travaux les plus urgents avaient déjà été réalisés». Toutefois, 450 mètres côté rive gauche du fleuve Var sont toujours jugés «non résistants». Une situation à laquelle le département a décidé de s'attaquer à bras-le-corps. Après la remise du rapport d'études définitif, la fin des procédures administratives et la consultation des entreprises, les travaux devraient être lancés à l'automne 2012, pour une durée de six mois. Le renouveau de la rive gauche doit permettre de protéger les biens et les personnes vivant dans la basse vallée du Var, mais aussi de rendre constructibles les secteurs rénovés. Ce territoire concentre en effet les infrastructures majeures et stratégiques pour l'avenir des Alpes-Maritimes : aéroport, voie ferrée, autoroute A8...

Département et état liés par une convention

C'est le 22 janvier 2009 que la convention relative au programme de protection des digues de la basse vallée du Var pour les années 2009 à 2014 a été adoptée. Elle lie le conseil général et le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Ce programme consiste en la réalisation d'un ensemble d'actions axé sur cinq points : animation, communication et information, études de prévention, travaux sur les seuils, mise en sécurité des digues du Var, domanialité. Le coût du projet est estimé à 23,3 millions d'euros. A ce jour, de nombreux travaux ont été menés grâce à cette convention : surélévation de la digue Escota, confortement de la digue du plan d'eau du Broc ou encore le renforce